

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 Avril 2025 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président

Administrateurs en exercice : 15

Nombre de présents : 9

N° 2

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU CCAS

Présents

M IRIGOYEN - Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DEBARBIEUX
Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR

Pouvoirs

Mme FOURNIER-DULAC à Mme BIDART-LABROUSSE
Mme LEDESMA à Mme MORICE
Mme CHAUFFARD à M BOIVIN

Absente excusée

Mme TINAUD-NOUVIAN

Absent

Mme GONZALO
M ALVAREZ

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

N° 2 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU CCAS

Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Le compte de gestion du budget du centre communal d'action sociale est un document comptable établi par le Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz à la clôture de l'exercice budgétaire. Sa présentation retrace les bilans d'entrée et les opérations de l'exercice.

Le compte de gestion 2024 est concordant en tous points avec le compte administratif 2024 du Président du centre communal d'action sociale.

L'ensemble des documents est consultable au service financier du centre communal d'action sociale.

Les résultats bruts dégagés sont les suivants :

□ - C.C.A.S

- Section de fonctionnement 26.998,95 euros
- Section d'investissement 44.272,88 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver le compte de gestion 2024 du Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz relatif au budget du C.C.A.S.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- approuve le compte de gestion 2024 du Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz relatif au budget du CCAS

Adopté à l'unanimité

Le Président du CCAS
Jean-François IRIGOYEN

